

Date de publication : 06/07/2017

Date d'ouverture : 06/08/2017

### 1. Objet

L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à présenter leurs offres sous pli fermé, de fourniture d'une photocopieuse multifonctions tels que spécifiés à la Section II, Spécifications Techniques.

### 2. Financement du marché

Le financement est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2017.

### 3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres national ouvert (A O N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constituées d'un seul lot.

La livraison du lot sera effectuée dans un délai d'un mois calendaire à dater de la conclusion du marché. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

### 4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

### 5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître d'œuvre citée au point 11 sur présentation de deux (2) bordereaux de versement des montants suivants :

Vingt-cinq mille francs Burundais (25.000 FBU), non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;

- Vingt-cinq mille francs Burundais (25.000 FBU), non remboursables, versés au sous compte de Transit des Recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Office

National des Télécommunications « ONATEL », en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8.

## 6. Présentation des offres

Les offres à présenter en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 06/08/2017 à 10 h 00, heure de Bujumbura, sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire à :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».

B.P. 60 Bujumbura – BURUNDI

Tél. : 22 266601 - 22266605

Fax : 22 266606.

avec la mention « Avis d'Appel d'Offres N° ONATEL/578/R.N/DG/2017 de fourniture d'une photocopieuse multifonctions.

Les offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table des matières.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

## 7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 7 au plus tard le 06/08/2017 à 10h00, heure locale, et être accompagnées d'une garantie de soumission de cinq cent mille (500.000) francs burundais.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

## 9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la ONATEL à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le 06/08/2017 à 10 h00, heure locale.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

## 10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

- la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique ; et
- l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

Révérien NTAGAYE.-